# **FICHES THEMATIQUES**

Patrimoine des ménages

# 19 Performance des placements sans risques

Les actifs financiers les plus répandus parmi les ménages sont les comptes ou livrets d'épargne. Ils offrent une disponibilité immédiate des fonds, mais ils ne sont pas risqués et leur rendement est relativement faible.

Les revenus des livrets A et bleus, des Codevi, des livrets d'épargne populaire et des livrets-jeunes sont exonérés d'impôt. Les livrets A des caisses d'épargne de la Poste ou de l'Écureuil, les livrets bleus du Crédit mutuel et les Codevi (compte pour le développement industriel) des autres établissements bancaires ont un taux identique et réglementé. Il est régulièrement réajusté par rapport aux évolutions des taux à court terme déterminé par la Banque centrale en fonction de l'inflation. Ce taux est actuellement de 2 % depuis le mois d'août 2005.

Le livret d'épargne populaire (LEP) est réservé aux ménages dont l'impôt sur le revenu est nul ou inférieur à un certain seuil. Son taux, également réglementé, est actuellement de 3,25 % depuis août 2004, contre 4,25 % auparavant.

Le livret-jeune est réservé aux personnes de 12 à 25 ans uniquement. Les intérêts, fixés librement par les établissements bancaires, respectent néanmoins un seuil minimum de 3 %. Ils s'établissent généralement autour de 4 %.

Les livrets bancaires, soumis à l'impôt, fonctionnent comme le livret A, mais les intérêts qu'ils rapportent ne sont pas exonérés d'impôt. Le taux de rémunération est libre depuis 1998. Le compte épargne logement (CEL) et le plan épargne logement (PEL) constituent une autre forme de placement sans risques très répandu

au sein des ménages. Le taux des nouveaux contrats est régulièrement révisé. Ils sont composés d'une partie fixe augmentée d'une prime conditionnée par l'obtention du prêt d'épargne logement. Les intérêts, primes incluses, sont de 3,5 % pour les PEL et de 2,25 % pour les CEL, depuis juillet 2005. Au terme du contrat, les intérêts de l'épargne logement sont soumis aux prélèvements sociaux. En revanche, les intérêts ne sont pas imposables exceptés pour les PEL de plus de 12 ans. Pour ceux-ci, les intérêts seront soumis à l'impôt sur le revenu, ou à un prélèvement li**bératoire** de 16 %, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les rendements nominaux des comptes et des livrets suivent des évolutions parallèles à l'inflation sur la période considérée. Ils sont décroissants, essentiellement en raison de la baisse de l'inflation dans les années quatre-vingt, puis de sa stabilisation dans les années quatre-vingt-dix (figure 1). Un rendement nominal plus élevé distingue les PEL en raison de conditions plus contraignantes de placement, ainsi que les livrets jeunes et les LEP en raison de leur réglementation.

La performance réelle des placements présente un profil différent. Les taux de rendement réels sont négatifs au début des années quatre-vingt à cause d'une forte inflation mais sa stabilisation à partir du milieu des années quatre-vingt permet de retrouver des taux de rendement réels positifs (figure 2). Les performances fluctuent pendant les années quatre-vingt-dix entre 2 et 4 % selon le type de livret puis décroissent à partir de 2000 en raison de la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne.

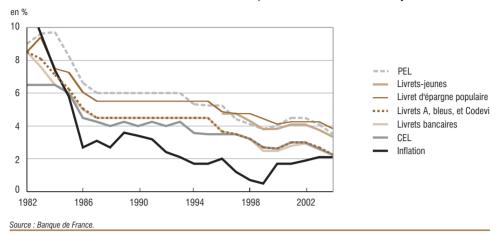
### **Définitions**

**Prélèvement libératoire :** le taux de prélèvement libératoire est de 16 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il s'ajoute aux 11 % de prélèvements sociaux. Avec le prélèvement libératoire, l'impôt n'est pas réglé par le contribuable mais par l'établissement financier qui verse le revenu. Réservée aux personnes physiques, cette possibilité ne concerne que les placements à revenu fixe (ce qui exclut le revenu des actions notamment).

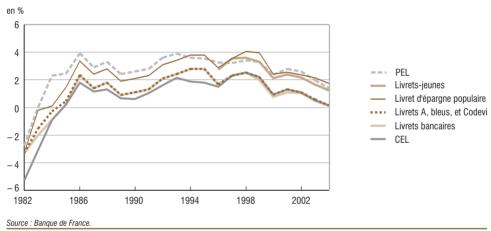
Les prélèvements sociaux : le taux des prélèvements sociaux est de 11 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il se compose de 8,2 % de CSG (contribution sociale généralisée), de 0,5 % de CRDS (contribution pour le remboursement de la dette sociale), et de 2 % de prélèvement social auquel s'ajoute un complément de 0,3 % pour « dépendance ».

Taux de rendement réel : le taux de rendement réel correspond au taux de rendement nominal corrigé de l'inflation.

### 1. Évolution du taux de rendement nominal moyen des différents livrets depuis 1982



# 2. Évolution du taux de rendement réel moyen des différents livrets depuis 1982



# 20 Performance des placements à risques

La performance globale des portefeuilles d'actions reflète d'une part l'évolution du prix de l'action (plus ou moins value) et d'autre part son taux de rendement. La plupart des actions sont valorisées en bourse (actions cotées). La performance des actions non cotées est en revanche plus difficile à évaluer. Le prix des actions est très volatil sur la période 1991-2004 (figure 1). Dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, les capitalisations boursières ont fortement augmenté avec la « bulle internet ». Son éclatement, au début des années 2000, a suscité à l'inverse une forte baisse sur le marché des actions. Si l'évolution du prix des actions est très irrégulière, leur taux de rendement, c'est-à-dire le rapport entre le revenu versé aux actionnaires augmenté de l'avoir fiscal et la valeur de l'action, est relativement constant dans le temps mais relativement faible une fois déflatée de l'inflation.

Une obligation est un prêt consenti à l'État (emprunt d'État), à des entreprises publiques ou à de grandes sociétés privées. La qualité d'une obligation est liée au risque que l'émetteur (État ou société) ne soit plus en mesure d'honorer le paiement des dividendes ou le remboursement à l'échéance. À cause de ce risque, plus une obligation est de faible qualité, plus son rendement est important. De ce fait, le rendement des obligations d'État est la plupart du temps inférieur à celui des entreprises publiques ou privées. Le rendement réel des obligations a diminué depuis le début des années quatre-vingt-dix, notamment en raison de la baisse globale des taux d'intérêt et de l'inflation (figure 2).

Les bons sont des titres de créance émis par un organisme pour une durée allant de un mois à cinq ans. Ils regroupent les bons de caisse, les bons d'épargne et les bons du trésor. Le taux de rendement réel des bons à 5 ans suit une évolution très proche de celle des obligations (figure 2). Pour des maturités plus courtes, les taux de rendement oscillent autour de cette tendance, mais avec une volatilité plus importante qui dépend notamment des conditions monétaires.

L'assurance vie repose sur le principe de capitalisation. Les souscripteurs s'engagent à verser un capital en une ou plusieurs fois pendant une période d'épargne, d'au moins 8 ans pour l'assurance vie, d'au moins 5 ans pour les bons de capitalisation, et de durée variable pour les plans d'épargne populaire (PEP). Au terme du contrat, la compagnie d'assurance ou la banque s'engagent à verser le capital augmenté des intérêts capitalisés, en une seule fois ou sous forme de rente viagère. 80 % des placements en assurance vie sont investis dans des contrats en euros avec un taux d'intérêt minimum garanti, le reste l'étant sur des contrats en unités de compte. Pour ces derniers, le capital est constitué de valeurs mobilières et son rendement dépend de la performance du portefeuille. Le taux de rendement réel moyen des produits d'assurance vie décroît globalement pendant les années quatre-vingt-dix (figure 3). Son évolution est moins heurtée que pour les obligations et les bons du trésor puisque la plus grande stabilité des capitaux déposés permet de lisser les évolutions.

L'ensemble de ces revenus sont soumis aux prélèvements sociaux et, selon leur nature, à l'impôt sur le revenu ou au prélèvement libératoire. Ils peuvent bénéficier d'exonérations variables selon le type d'actif.

### **Définitions**

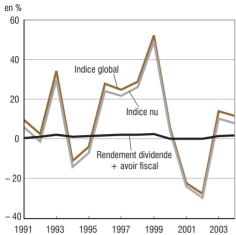
**Taux de rendement des actions** : somme des dividendes et de l'avoir fiscal rapportée à la valeur de l'action. **Dividende** : revenu procuré par les actions. C'est une partie du bénéfice des entreprises.

Plus value (resp. moins value): accroissement (resp. diminution) en valeur d'une ressource ou d'un avoir qui n'a subi aucune transformation matérielle.

Avoir fiscal : l'avoir fiscal est destiné à atténuer l'impôt qui pèse sur les dividendes versés par les sociétés en raison de l'application successive de deux impôts :

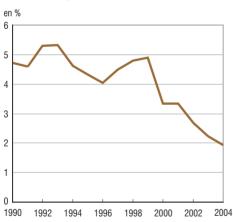
- au niveau de la société, l'impôt sur les sociétés égal à 33,33 %;
- au niveau des particuliers actionnaires, l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

# 1. Taux de rendement réel moyen des actions



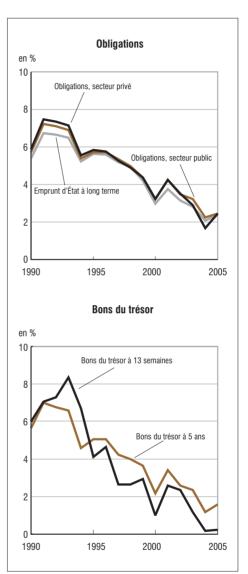
Lecture : l'indice nu correspond à l'évolution moyenne du prix des actions. L'indice global correspond au taux de rendement global des actions (indice nu + taux de rendement fourni par le dividende et l'avoir fiscal). Source : indice SBF250 (Société des bourses françaises)

## 3. Taux de rendement réel moyen des produits d'assurance vie



Source : commission de contrôle des assurances (CCA), Fédération française des assurances (FFSA).

### 2. Taux de rendement réel des obligations et des bons du trésor



Note: moyenne mensuelle pour les obligations et moyenne mensuelle pondérée pour les bons du trésor.

Sources : Caisse des dépôts et consignation pour les obligations, Banque de France pour les bons du trésor et emprunts d'État.

# 21 Taux de détention de patrimoine

Huit ménages sur dix détiennent en 2004 un livret non imposable. Cette proportion est stable depuis 1998. Le Codevi, distribué par l'ensemble du réseau bancaire et rémunéré au même taux que le livret A, poursuit sa progression (38 % des ménages en possèdent en 1998, 40 % en 2000 et 42 % en 2004). De même, la détention de LEP (livret d'épargne populaire), qui concerne les ménages aux revenus modestes, passe de 14 % en 1998 à 24 % en 2004. La détention de livrets fiscalisés, quant à elle, diminue régulièrement depuis 15 ans.

En 2004, 56 % des ménages possèdent leur résidence principale ou sont en voie de l'acquérir, contre 54,5 % en 2000. Malgré l'accélération récente de la hausse des prix de l'immobilier, le faible niveau des taux d'intérêt encourage l'accession à la propriété de certaines catégories de ménages, comme les cadres et les professions intermédiaires. Le prêt à taux zéro avantage quant à lui les ménages primo-accédants.

Les produits d'épargne longue, tels que l'assurance-vie ou l'épargne retraite, concernent une grande variété de ménages. Comme en 1998, 35 % des ménages possèdent en 2004 une assurance-vie ou une assurance-décès volontaire. 10 % ont une épargne-retraite volontaire (9 % en 1998).

L'épargne salariale trouve sa source dans la participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise. Elle concerne 17 % des ménages en 2004, contre 15 % en 2000 et 13 % en 1998. Le plan d'épargne en entreprise (PEE), sur lequel peut être placée cette épargne, offre d'importants avantages fiscaux, pour le salarié et l'entreprise. Deux éléments principaux peuvent expliquer ces évolutions. Depuis 1986, il est possible de verser des primes d'intéressement sur les PEE, auparavant réservés à la participation. En outre, depuis 2001, la loi Fabius a étendu les plans d'épargne salariale non seulement aux salariés des petites entreprises, mais aussi aux dirigeants de ces entreprises, à condition qu'elles aient moins de cent salariés.

Entre 1998 et 2000, la proportion de ménages propriétaires de valeurs mobilières avait nettement augmenté. Avec la chute du marché boursier fin 2000, les portefeuilles ont engrangé des moins-values, et les ménages ont limité l'achat de nouveaux titres. Le taux de détention d'actions sur les comptes titres ordinaires baisse de 3 points par rapport à 2000. En revanche, avec 15 % de ménages détenteurs en 2004, le plan d'épargne en action (PEA), qui offre une enveloppe fiscale privilégiée, progresse d'un point. Au total, la détention d'actions, dans ou hors PEA, se maintient à 16 % des ménages.

#### **Définitions**

**Détention**: les taux de détention analysés ici sont calculés au niveau des ménages, tout comme la proportion de détenteurs d'une catégorie d'actifs (que le ménage en possède un ou plusieurs dans la catégorie).

Épargne salariale: la participation, versée obligatoirement dans les entreprises de plus de 50 salariés, est bloquée pendant cinq ans et constitue une épargne pour le salarié. L'intéressement, facultatif, est versé sous forme de primes. Il ne devient une épargne que lorsqu'il est placé sur un plan d'épargne en entreprise (PEE). Le PEE a été créé en 1967 pour recueillir les sommes versées au titre de l'épargne salariale.

#### Pour en savoir plus

- « Patrimoine des ménages début 2004 : le déploiement de l'épargne salariale », Insee Première n° 985, septembre 2004.
- « Participation, intéressement, plans d'épargne : plus d'un salarié sur deux est concerné, fin 2002 », Dares, Premières Synthèses, septembre 2004.
- « L'épargne en entreprise : résultats de l'enquête Patrimoine 2004 », Insee Première n° 1072, mars 2006.

# 1. Taux de détention du patrimoine en 2004

									en %
	Répartition des ménages	Livrets défiscalisés	Livrets soumis à l'impôt	Épargne logement (PEL ou CEL)	Ensemble des valeurs mobilières	Assurance-vie, PEP, épargne retraite	Épargne salariale	Résidence principale	Autres logements
Ensemble 1997-1998	100	82,5	6,2	40,9	21,9	45,5	12,7	53,3	18,1
Ensemble 2000	100	83,4	7,9	39,7	25,1	46,6	15,2	54,5	19,2
Ensemble 2003-2004	100	82,6	5,9	41,3	24,2	43,7	16,7	55,7	17,7
Âge de la personne de référenc	ce du ména	ge							
Moins de 30 ans	10,2	84,7	4,4	42,7	13,8	25,5	16,4	13,7	4,4
De 30 à 39 ans	18,5	82,6	9,0	47,5	23,4	44,8	27,0	46,1	10,4
De 40 à 49 ans	19,8	84,4	5,7	45,7	23,1	48,8	26,2	60,9	17,2
De 50 à 59 ans	17,9	81,5	6,1	47,5	30,5	51,0	21,9	67,5	27,1
De 60 à 70 ans	13,1	79,5	4,1	38,7	27,3	45,9	5,6	69,5	24,5
70 ans ou plus	20,5	82,7	4,9	26,9	23,9	38,9	1,1	61,4	18,8
Catégorie sociale de la person	ne de référ	ence du mé	nage						
Agriculteur	1,4	90,2	16,4	72,7	42,3	65,3	7,7	84,3	33,2
Artisan, commerçant, industriel	5,2	74,0	6,2	50,5	42,0	60,9	12,8	63,0	31,3
Profession libérale	1,0	82,9	10,4	67,9	61,2	82,0	14,8	73,0	42,3
Cadre	9,4	89,8	11,5	65,7	50,3	58,2	39,2	65,8	28,5
Profession intermédiaire	13,6	87,4	7,8	53,2	25,2	48,5	31,5	59,2	15,7
Employé	11,5	84,6	4,1	38,6	14,4	39,5	16,7	35,9	10,0
Ouvrier qualifié	14,8	81,0	4,7	40,3	12,4	38,0	27,0	51,5	8,6
Ouvrier non qualifié	4,9	77,1	4,7	28,0	7,4	34,6	14,4	31,4	7,4
Agriculteur retraité	3,1	85,9	6,1	34,9	26,6	39,8	1,1	68,7	21,4
Indépendant retraité	3,4	80,8	5,7	31,1	40,4	49,7	1,2	76,5	33,8
Salarié retraité	25,8	82,7	4,3	32,9	23,8	42,3	3,9	64,6	20,2
Autre inactif	6,0	69,3	3,2	19,6	8,8	17	2,7	28,1	9,8
Montant de patrimoine global d	du ménage								
Moins de 3 000 euros	6,8	50,7	2,2	4,9	1,7	7,9	3,3	0,3	0,4
De 3 000 à 105 000 euros	40,5	80,6	3,5	32,6	11,9	33,3	12,3	19,7	5,4
De 105 000 à 450 000 euros	44,3	88,2	6,7	50,4	30,3	52,6	21,7	90,8	22,5
Plus de 450 000 euros	8,4	88,2	15,8	64,6	70,1	75,2	23	89,8	65,4

Champ : ensemble des ménages de France métropolitaine.

Lecture : 84,7 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans possèdent un ou plusieurs livrets défiscalisés.

Sources : enquêtes Patrimoine en 1997-1998, Détention d'actifs en 2000 et Patrimoine en 2003-2004, Insee.

# 22 Montants détenus de patrimoine

Le patrimoine est très inégalement réparti dans la population (voir dossier « les inégalités de patrimoine »). En 2004, les ménages français possèdent en moyenne 165 000 euros, mais seulement la moitié d'entre eux a un patrimoine supérieur à 98 000 euros (patrimoine médian). Le rapport entre patrimoine moyen et patrimoine médian est stable à 1,7 depuis 1992 (figure 1).

Parmi les déterminants du montant du patrimoine, le revenu conditionne directement les capacités d'épargne des ménages. Plus les revenus sont élevés, plus le niveau du patrimoine augmente. Le quart des ménages qui perçoit les revenus les plus modestes (quartile inférieur) possède en moyenne 69 300 euros de patrimoine, contre 387 600 euros pour les ménages du quartile supérieur.

L'âge est également un déterminant majeur du patrimoine. D'une part, les décisions d'épargne ou de désépargne évoluent au cours du cycle de vie (un ménage s'endette plutôt au début de la vie, puis il épargne en vue de la retraite). D'autre part, ce profil d'accumulation patrimonial se combine avec des effets générationnels, les jeunes générations possédant plutôt moins que leurs aînés. Les montants de patrimoine augmentent jusqu'à 50-60 ans et diminuent ensuite : les ménages dont la personne de référence a moins de trente ans possèdent en moyenne 32 000 euros, contre 241 000 euros lorsqu'elle a entre 50 et 60 ans et 157 700 euros lorsqu'elle a plus de 70 ans.

La moitié des indépendants a un patrimoine supérieur à 200 000 euros, et un sur dix possède 800 000 euros ou plus. Parmi les salariés, seulement les 20 % les plus fortunés possèdent au moins un tel patrimoine ; en moyenne, leur capital s'élève à 125 500 euros. Ces différences s'expliquent par l'accumulation au titre de l'activité chez les indépendants : leur patrimoine professionnel représente en moyenne 34 % de leur patrimoine total (figure 2), mais les différences sont importantes puisque pour les patrimoines médians, la part du professionnel tombe à 17 %.

Les zones rurales et les communes de moins de 20 000 habitants accueillent une part plus élevée d'indépendants que les communes plus importantes. Les ménages habitant ces régions ont donc des patrimoines médians pratiquement deux fois plus importants que les autres. Ce sont cependant les ménages parisiens qui possèdent en moyenne les patrimoines les plus élevés. Ceci s'explique par les fortes disparités qui caractérisent Paris : cette ville accueille à la fois des ménages très fortunés (10 % possèdent plus de 617 000 euros) et des ménages très modestes (10 % possèdent moins de 500 euros)

En moyenne sur l'ensemble de la population, le patrimoine financier représenterait 20 % du patrimoine total des ménages en 2004, selon l'enquête *Patrimoine*. Mais selon la Comptabilité nationale, il en représenterait à cette date plus de 40 %. Les enquêtes réalisées auprès des ménages n'appréhendent en effet que partiellement les montants de patrimoine. Le patrimoine immobilier est généralement bien déclaré, alors que le patrimoine financier est systématiquement sous-estimé (Arrondel et *al.*).

#### **Définitions**

**Patrimoine**: il s'agit ici du patrimoine **brut** car l'endettement du ménage n'est pas déduit; ce patrimoine brut inclut la résidence principale, l'immobilier de rapport – c'est-à-dire rapportant un revenu foncier, les actifs financiers du ménage, et les actifs professionnels lorsque le ménage a une activité d'indépendant à titre principal ou secondaire. Il n'inclut ni les biens durables, ni les bijoux, ni les œuvres d'art.

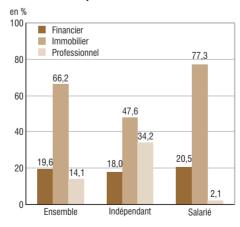
#### Pour en savoir plus

- Cordier M., Houdré C., Rougerie C., « Les inégalités de patrimoine », dans ce numéro.
- Arrondel L., Guillaumat-Tailliet F., Verger D., « Montants du patrimoine et des actifs : qualité et représentativité des déclarations des ménages », Économie et Statistique n° 296-297, p.145-164, Insee, 1996.

### 1. Montants de patrimoine

				en euro:
	Patrimoine moyen	Patrimoine médian (D5)	D9	D1
Ensemble	165 070	98 010	382 150	870
Revenu				
Premier quartile	69 270	4 820	193 300	180
Deuxième quartile	114 950	10 520	182 970	230
Troisième quartile	177 510	83 220	244 700	1 660
Quatrième quartile	387 620	137 120	359 510	6 260
Revenu non déclaré	72 710	258 700	770 520	63 370
Âge				
Moins de 30 ans	32 200	4 660	108 150	430
30 à 40 ans	112 760	70 150	260 590	630
40 à 50 ans	189 110	123 420	412 090	690
50 à 60 ans	241 080	154 710	517 490	1 590
60 à 70 ans	214 450	139 430	432 890	1 880
Plus de 70 ans	157 670	92 170	385 050	2 220
Catégorie sociale du ménage				
Agriculteurs	303 710	168 350	729 410	10 720
Petits indépendants	295 610	164 620	634 300	5 960
Gros indépendants	840 180	480 870	2 007 230	16 430
Professions libérales	468 880	331 660	1 044 700	1 690
Cadres	267 700	200 570	584 400	5 550
Professions intermédiaires	154 620	123 420	331 540	2 920
Employés	82 700	27 420	219 370	490
Ouvriers qualifiés	96 090	73 140	220 670	580
Ouvriers non qualifiés	56 860	9 560	163 650	230
Type de commune				
Commune rurale	197 060	126 290	407 620	5 360
Moins de 20 000 habitants	170 430	122 890	373 250	1 510
De 20 000 à 100 000 habitants	141 670	69 510	345 000	610
Plus de 100 000 habitants	134 510	62 930	337 400	530
Agglomération parisienne hors Paris	165 140	70 290	399 280	560
Ville de Paris	255 820	50 750	616 950	500
Champ : ensemble des ménages.				
Source : enquête Patrimoine des ménages 2	2004, Insee.			

# 2. Composition du patrimoine moyen selon le statut de la personne de référence du ménage



Champ: ensemble des ménages.

Lecture : le patrimoine financier constitue 18 % du patrimoine global des ménages dont la personne de référence est indépendant.

Source : enquête Patrimoine des ménages 2004, Insee.